

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 23 MAI 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
05/2/7
DOSSIER N°6916**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - TOURISME

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Jérémie SAUTY, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Guy MARSALEIX à Marie-Christine BUNLON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - TOURISME



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU l'article L1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

VU les demandes de Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents des associations, Gîtes de France et du Tourisme vert de la Creuse, Bienvenue à la Ferme, L'Autorail Creusois, Felletin Patrimoine Environnement, Therm'Auvergne et L'Union départementale des Moniteurs guides de pêche de la Creuse, La Marche au trot, la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique ;

VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-05/2/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'allouer au titre de l'exercice 2025, les subventions suivantes destinées à soutenir les associations qui interviennent dans le domaine du tourisme :

. **Therm'Auvergne**, qui regroupe les communes thermales de la région Auvergne ainsi que l'unique commune de la Creuse adhérente au syndicat intercommunal thermal de l'Allier et qui a pour actions la promotion collective du thermalisme, le développement et le classement ainsi que la labellisation des meublés, soit une aide de **2 000 €** ;

Ne prend pas part au vote :

Mme Marie Thérèse VIALLE, Elue Membre Therm'Auvergne

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

. **Gîtes de France et du tourisme Vert de la Creuse**, pour le développement de l'accueil touristique et la valorisation de l'espace rural sur l'ensemble du département, soit une aide de **2 500 €** ;

Ne prennent pas part au vote :

Mme Catherine DEFEMME, M. Nicolas SIMONNET, Elus Membres Gites de France et du Tourisme Vert de la Creuse

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

. **Bienvenue à la Ferme**, pour promouvoir la production fermière et les activités de loisirs et de découverte du département auprès des consommateurs et des touristes, soit une aide de **2 000 €**.

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

. **L'Autorail Creusois**, pour participer à la mise en circulation en période estivale du train touristique sur la ligne ferroviaire Guéret/Felletin/Busseau sur Creuse, soit une aide de **1 000 €** ;

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

. **Felletin Patrimoine Environnement**, pour l'organisation

- de la 25^e édition des Journées Internationales de la Laine qui auront lieu du 24 au 26 octobre 2025 soit une aide de **1 500 €** ;

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- des 8^e Journées européennes du Feutre qui ont eu lieu du 25 au 27 avril 2025, soit une aide de **1 500 €** ;

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

. **L'Union départementale des Moniteurs Guides de Pêche de la Creuse**, pour promouvoir le loisir pêche lors de salons et manifestations, soit une aide de **800 €** ;

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- de ne pas attribuer de subventions aux associations *La Marche au Trot* et *La Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique* qui ne sont pas éligibles au titre de la thématique « Tourisme » du Département.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental, du Chapitre 63, Article 63745, Fonction 633 (fonctionnement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET